

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 26.06.2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-03-13- FINANCES – (7.1) – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGAULT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

La décision modificative est destinée à divers ajustements indispensables au bon fonctionnement des services et se décomposant de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes

- La communauté a été avisée d'une régularisation en sa faveur du montant de la fraction de TVA reversée au titre de 2024. Un complément de crédits de 24 227 € est ainsi proposé (chapitre 73, article 7358).
- Les montants exacts de la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'étaient pas connus au moment du vote du budget primitif pour 2025 ; sont proposés les ajustements suivants :
 - o Dotation d'intercommunalité : +52 227 € (chapitre 74, article 741124),
 - o Dotation de compensation : +49 415 € (chapitre 74, article 741126).

Le montant total de DGF notifié à la CC2T pour 2025 (2 370 900 €) reste inférieur au montant perçu en 2024 (2 377 258 €).

Chap.	Art.	SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES	Budget Primitif 2025	DM1 proposition	Budget 2025 après DM
002		Résultat de fonctionnement reporté	2 178 820,65	0,00	2 178 820,65
013		Atténuation de charges	90 000,00	0,00	90 000,00
70		Produits du domaine et ventes diverses	3 750 000,00	0,00	3 750 000,00
73		Impôts et taxes	9 669 387,00	+24 727,00	9 694 114,00
	7358	Autres fractions de TVA	0,00	+24 727,00	24 727,00
731		Impositions directes	7 323 571,00	0,00	7 323 571,00
74		Dotations et participations	5 791 355,00	+101 642,00	5 892 997,00
	741124	Dotation d'intercommunalité	763 912,00	+52 227,00	816 139,00
	741126	Dotation de compensation	1 505 346,00	+49 415,00	1 554 761,00
75		Autres produits de gestion courante	289 000,00	0,00	289 000,00
77		Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00
78		Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00
		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 094 133,65	+126 369,00	29 220 502,65
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	675 000,00	0,00	675 000,00
		RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	675 000,00	0,00	675 000,00
TOTAL		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 769 133,65	+126 369,00	29 895 502,65

Dépenses

- Le conservatoire des espaces naturels a facturé en 2025 les prestations au titre de l'animation Natura 2000 du site "Pelouses du Toulinois" de 2024 et 2025. En l'absence de rattachement sur l'exercice 2024, un complément de crédits de 21 000 € est proposé (chapitre 011, article 611).
- Les dépenses au titre des assurances doivent être revues :
 - o Les primes des assurances multirisques de la communauté nécessitent un abondement budgétaire significatif de 35 000 € (chapitre 011, article 6161).
 - o L'assurance obligatoire dommage ouvrage – tous risques chantier de l'opération de réhabilitation de la base nautique d'aviron Vecker n'a pas été budgétée et représente 40 000 € (chapitre 011, article 6162).
 - o Les taux de l'assurance statutaire ont été révisés. Un abondement de 20 000 € est sollicité (chapitre 011, article 6168).
- Un complément de crédits de 5 617 € est proposé pour recourir à des prestataires en cas d'absence des agentes en charge de l'entretien des crèches intercommunales (chapitre 011, article 6283).
- Pour l'année 2024, la communauté avait connaissance de six agent(e)s en situation de handicap, soit 4,58% des effectifs. Un agent manquant pour satisfaire aux obligations, la communauté doit verser 4 752 € au fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (chapitre 011, article 6378).

Chap.	Art.	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Budget Primitif 2025	DM1 proposition	Budget 2025 après DM
011		Charges à caractère général	3 200 000,00	+126 369,00	3 326 369,00
	611	Contrats de prestations de services	285 344,00	+21 000,00	306 344,00
	6161	Multirisques	75 000,00	+35 000,00	110 000,00
	6162	Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	+40 000,00	40 000,00
	6168	Autres primes d'assurance	126 085,00	+20 000,00	146 085,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux	1 020,00	+5 617,00	6 637,00
	6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	+4 752,00	4 752,00
012		Charges de personnel	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00
014		Atténuation de produits	10 620 000,00	0,00	10 620 000,00
65		Autres charges de gestion courantes	3 400 000,00	0,00	3 400 000,00
66		Charges financières	232 500,00	0,00	232 500,00
67		Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	15 000,00
68		Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
		DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 967 500,00	+126 369,00	25 093 869,00
023		Virement à la section d'investissement	3 301 633,65	0,00	3 301 633,65
042		Opération d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
		DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 801 633,65	0,00	4 801 633,65
TOTAL		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 769 133,65	+126 369,00	29 895 502,65

Section d'investissement :

- Dans le prolongement des délibérations présentées sur la modification de l'intérêt communautaire lié à la compétence optionnelle « logement et cadre de vie » et l'adoption d'un règlement d'attribution des aides aux particuliers pour le ravalement de façade en complément de celles d'ores et déjà versées par les communes, un abondement de crédits est proposé à hauteur de 12 400 € (opération 2301, article 2041412) pour le versement en 2025 de subventions communautaires. L'autorisation de programme afférente serait à augmenter pour quatre années pleines de 199 200 €.

Compte tenu de l'instruction des dossiers en cours et de la pause MaPrimeRénov annoncée par le Gouvernement, le financement peut être assuré pour 2025 par redéploiement au sein de la même opération des crédits de paiement (sans réduction de l'engagement pluriannuel de la CC2T en matière d'OPAH).

- La CC2T et la commune rurale d'Oukout au Sénégal sont liées depuis 2013 par un protocole de coopération. Pour assurer le financement de la fin du projet, l'association OMCI dépose des demandes de subventions auprès de deux cofinanceurs. Dans l'attente du versement du solde de la subvention, la CC2T versera une avance de trésorerie à l'OMCI. Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire en dépenses et recettes (chapitre 27, article 2764) un crédit de 66 000 €.

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025	DM1 proposition	Budget 2025 après DM
10		Reprise sur apports, dotations et réserves	2 973 128,12	0,00	2 973 128,12
13		Subventions d'investissement reçues	986 478,23	0,00	986 478,23
16		Emprunt et dettes assimilées	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
27		Autres immobilisations financières	0,00	+66 000,00	66 000,00
	2764	Créances particuliers, pers.droit privé	0,00	+66 000,00	66 000,00
45		Opérations pour compte de tiers	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 359 606,35	+66 000,00	8 425 606,35
021		Virement de la section de fonctionnement	3 301 633,65	0,00	3 301 633,65
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
041		Opérations patrimoniales	550 000,00	0,00	550 000,00
		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 351 633,65	0,00	5 351 633,65
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 711 240,00	+66 000,00	13 777 240,00

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025	DM1 proposition	Budget 2025 après DM
001		Solde d'exécution de la section d'investissement	1 308 249,20	Mis en ligne le 01/08/2025 10h08	
16		Emprunt et dettes assimilées	550 000,00		

REÇU EN PRÉFECTURE
le 30/06/2025

Application agréée E-legalite.com

20		Immobilisations incorporelles	614 443,72	0,00	614 443,72
204		Subventions d'équipement versées	90 000,00	0,00	90 000,00
21		Immobilisations corporelles	1 587 195,08	0,00	1 587 195,08
23		Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	200 000,00
27		Autres immobilisations financières	2 400 000,00	+66 000,00	2 466 000,00
	2764	Créances particuliers, pers.droit privé	2 050 000,00	+66 000,00	2 116 000,00
45		Comptabilité distincte rattachée	1 399 352,00	0,00	1 399 352,00
		OPERATIONS INDIVIDUALISEES	4 337 000,00	0,00	4 337 000,00
		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 486 240,00	+66 000,00	12 552 240,00
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	675 000,00	0,00	675 000,00
041		Opérations patrimoniales	550 000,00	0,00	550 000,00
		DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 225 000,00	0,00	1 225 000,00
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 711 240,00	+66 000,00	13 777 240,00

Les balances du budget principal sont modifiées comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (70000)

BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	13 777 240,00	13 777 240,00
Fonctionnement	29 895 502,65	29 895 502,65
TOTAL	43 672 742,65	43 672 742,65

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	12 552 240,00	1 225 000,00	8 425 606,35	5 351 633,65
Fonctionnement	25 093 869,00	4 801 633,65	29 220 502,65	675 000,00
TOTAL	37 646 109,00	6 026 633,65	37 646 109,00	6 026 633,65

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Modifier l'échéancier de l'autorisations pluriannuelle 2207 comme suit :

		MONTANT DES AP / MONTANT DES CP						
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements antérieurs	Révision proposée au présent conseil	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2024)	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2025	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2026	Restes à financer au-delà de l'exercice 2026
BUDGET PRINCIPAL								
2207	Aides OPAH et façades aux particuliers	447 000	+199 200	646 200	3 890,00	70 000,00	130 000,00	442 310,00

- Autoriser le Président à modifier les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative n°1 du budget principal comme citées ci- avant.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 01/07/2025 à 10h08

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250626-2025_03_13-